

2018_CT2_110

OBJET : Institution - Modification des Commissions thématiques du Territoire

Le 15 mai 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 mai 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à GACHON Loïc – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BENKACI Moussa donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à PAOLI Stéphane – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESSA Brigitte donne pouvoir à BOUDON Jacques – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FREGEAC Olivier donne pouvoir à BARRET Guy – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à MALAUZAT Irène – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SUSINI Jules donne pouvoir à MERCIER Arnaud – TERME Françoise donne pouvoir à de SAINTO Philippe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BACHI Abbassia

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BOULAN Michel – BURLE Christian – GALLESE Alexandre – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TALASSINOS Luc

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 15 mai 2018

01_01

■ Modification des commissions thématiques du Territoire

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La délibération n° HN 012-014/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 a délégué, en vertu de la loi NOTRe, un ensemble de compétences au territoire pour lesquelles ce dernier a souhaité organiser un processus décisionnel qui repose sur des commissions thématiques dans les domaines de compétences transférées.

Ainsi, par délibération n° 2016_CT2_026, le Conseil de Territoire a créé 6 Commissions thématiques qui, sans être obligatoires juridiquement, sont utiles dans le processus décisionnel. Ces Commissions regroupent des thématiques ou politiques publiques identifiées, les dossiers y sont débattus entre élus à l'aide des techniciens, avant leur présentation en Conseil de Territoire, Bureau ou Conseil de la Métropole.

Suite aux transferts de compétences communales le 1^{er} janvier 2018 à la Métropole, au sein des Conseils de Territoire, et plus précisément du Territoire du Pays d'Aix, il est nécessaire d'adapter les commissions pour plus d'efficacité.

Il est donc proposé de modifier deux commissions sur les 6 existantes, de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_110-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018

- La Commission « aménagement de l'espace et mobilité » devient la Commission « mobilité et infrastructures de transports », et est réservée aux rapports impactant le territoire en matière de mobilité, d'infrastructures de transport et de voirie, que ces derniers soient des rapports issus du Territoire ou de la Métropole.

- La Commission « habitat et politique de la ville » devient la commission « habitat, urbanisme et aménagement », et est toujours réservée aux rapports relatifs à la thématique habitat et politique de la ville mais est ajoutée la double thématique de l'aménagement (qui relevait jusqu'à présent de la Commission mobilité), et de l'urbanisme (qui est une nouvelle compétence du Territoire).

La nouvelle désignation des membres de ces deux Commissions sera proposée lors du prochain Conseil de Territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'adapter les commissions afin de parfaire l'organisation administrative et institutionnelle du Territoire.

Délibère

Article unique :

Sont modifiées comme suit les Commissions thématiques au sein du territoire :

- la Commission « développement économique, emploi et agriculture »,
- la Commission « mobilité et infrastructures de transports »,
- la Commission « environnement et déchets »,
- la Commission « habitat, urbanisme, et aménagement »,
- la Commission « culture et sports »,
- la Commission « ressources et moyens »

OBJET : Institution - Modification des Commissions thématiques du Territoire

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180515-2018_CT2_110-
DE
Date de télétransmission : 24/05/2018
Date de réception préfecture : 24/05/2018